



NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

La proposition de Budget Supplémentaire 2023 intègre la reprise des résultats 2022 affectés, ainsi que des propositions de crédits supplémentaires sur différents chapitres s'ajoutant aux crédits déjà votés au budget primitif 2023 :

⇒ Il est proposé au Conseil Syndical d'amender et/ou d'ajuster les crédits aux chapitres et articles suivants :

A- La Section de Fonctionnement :

a- Les chapitres de dépenses :

VUE D'ENSEMBLE BP2023 et BS2023		BP 2023		RàR	BS	BS
SECTION DE FONCTIONNEMENT		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
DEPENSES						
011	Charges Générales hors 611	1 530 075 €	114%		55 850,00 €	1 585 925,00 €
	611 des charges générales	168 530 €	82%		45 000,00 €	213 530,00 €
	611-Marchés d'exploitation	6 262 952 €	100%		0,00 €	6 262 952,00 €
	Sous-Total 011 :	7 961 557 €	101,9%	0 €	100 850,00 €	8 062 407,00 €
012	Charges de Personnel	2 550 567 €	104%		45 000,00 €	2 595 567,00 €
65	Autres charges de gestion courante	69 977 €	102%		0,00 €	69 977,00 €
66	Charges Financières	82 885 €	100%		0,00 €	82 885,00 €
67	Charges Exceptionnelles	32 993 €	220%		-18 000,00 €	14 993,00 €
68	Provisions pour risques et charges	15 094 €	100%		0,00 €	15 094,00 €
042	Dotations aux amortissements/Cession	980 000 €	63%		0,00 €	980 000,00 €
022	Dépenses imprévues	150 000 €	150%		0,00 €	150 000,00 €
023	Virement à la section d'Investissement	0 €	0%		5 290 429,19 €	5 290 429,19 €
TOTAUX :		11 843 073 €	74,97%	0,00	5 418 279,19 €	17 261 352,19 €

Chapitre 011-Charges générales :

Il est proposé un ajustement de **+100.850 €** au budget primitif pour intégrer des dépenses supplémentaires :

- + 1.600 € à la Recyclerie pour renforcer les dotations aux vêtements de travail et petits équipements,
- + 1.000 € de petits travaux immobiliers pour l'adaptation de la climatisation de la salle de réunion de Massugas,
- + 3.600 € pour la mise en œuvre d'un logiciel tachygraphe pour les camions,
- + 2.650 € de renforcement des budgets d'entretien mobilier et immobilier, et maintenance outillage,
- + 3.000 € de frais de mission prévus pour la participation au salon POLLUTEC en octobre 2023,
- + 10.000 € pour renforcer de budget d'acquisition de fournitures pour le parc (fil de fer presse, ...),
- + 10.000 € en vue de réaliser des caractérisations OM et encombrants, non prévues initialement,
- + 11.000 € pour la mise en place de la gestion des archives sous-traitée au Département de la Gironde,
- + 38.000 € supplémentaires pour les primes d'assurance 2023, suite aux mauvaises surprises de ce début d'année :
 - Augmentation de 41% de l'assurance dommages aux biens (+34 K€ pour atteindre 116 K€), appliquée unilatéralement par AMY UNDERWRITING, en situation hégémonique sur le secteur des déchets suite à la forte réduction de la concurrence ces dernières années,

- Pour mémoire, le BP intégrait le nouveau contrat véhicules/engins avec MMA pour 2022, suite à la résiliation de PILLOT intervenue à la suite de la forte sinistralité sur nos camions et engins au cours du 1^{er} semestre 2022.
- + 20.000 € pour l'entretien de Bornes d'Apport Volontaire, opération incertaine lors du BP et positionnée en dépenses imprévues en l'attente d'une décision prise depuis.

Concernant les marchés de prestations liés à l'exploitation (Collecte, Transports, Traitement, ...), l'épure présentée au Budget Primitif n'a pas été amendée.

Pour le détail des volumes et prix de chaque prestation, se reporter au tableau figurant dans le rapport préparatoire au Conseil Syndical du 13 décembre 2022.

Chapitre 012-Charges de Personnel : renforcement de 45.000 €.

Une révision de l'organigramme consécutive à des mouvements de personnel intervenus en ce début d'année 2023 et à la nécessité d'accompagner les travaux importants de réhabilitation des outils de travail immobiliers engagés pour les prochaines années a abouti à la création d'un poste de coordonnateur des travaux au sein des services techniques et à la redéfinition des fiches de postes de plusieurs encadrants. En conséquence, une enveloppe budgétaire supplémentaire de +45.000 € est apparue nécessaire pour garantir le respect de l'exécution de ce chapitre en 2023.

Chapitre 68-Dépenses exceptionnelles : réduction de 18.000 €.

Cette enveloppe avait été inscrite au BP2023 au titre de participations versées par l'USTOM aux communes pour l'achat de composteurs collectifs et de chalets dans le cadre du Plan de Déploiement des Biodéchets.

Au vu du bon niveau de résultat du syndicat en 2022 attestée par le Compte Administratif précédemment voté, les élus du Bureau proposent de financer en totalité les composteurs collectifs à installer dans les communes au cours des prochaines années. Ces derniers seront acquis sur le budget d'investissement de l'USTOM à compter de 2023, et resteront sa propriété.

Chapitre 020-Dépenses imprévues : maintien du niveau voté au BP 2023, malgré la désaffectation d'une partie de la programmation de l'entretien des BAV (cf. plus haut).

Le virement à la section d'investissement pour équilibrer les recettes prévues au Budget Supplémentaire est proposé à : **5.290.429,19 €**

b. Les chapitres de recettes :

RECETTES		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
74	CDC- appels RI	9 334 882 €	107%			9 334 882,00 €
	SUBV. CITEO/Eco DDS/Eco-folio/Eco-Mobilier	991 040 €	103%			991 040,00 €
	Autres subventions (Ademe, Total)	0 €	0%			0,00 €
	Remboursements sur CAE	54 570 €	103%			54 570,00 €
Sous-Total 74 :		10 380 492 €	107,0%		0,00 €	10 380 492,00 €
70	Produit des services dont facturations	443 428 €	86%			443 428,00 €
70	Revente de matériaux	554 472 €	80%			554 472,00 €
013	Remboursements sur rémunération	41 200 €	165%			41 200,00 €
75	Autres revenus dont Magasin Recyclerie	231 800 €	93%			231 800,00 €
76	Produits financiers	3 €	0%			3,00 €
77	Produits exceptionnels	13 000 €	7%			13 000,00 €
042	Opération d'ordre	178 678 €	100%			178 678,00 €
002	Solde cumulé reporté		0 €		5 418 279,19 €	5 418 279,19 €
TOTAUX :		11 843 073 €	74,97%	0,00	5 418 279,19 €	17 261 352,19 €

Tous les chapitres du budget recettes pour 2023 restent identiques au Budget Primitif.

La section enregistre cependant la reprise des soldes d'exécution antérieurs soit 5.418.279,19 €, le total des recettes atteignant **17.261.352,19 €**, à l'équilibre avec le total des dépenses de fonctionnement.

A- La section d'Investissement :**a- Les chapitres de recettes :**

RECETTES		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
13/1064	Dotations et Fonds de réserve	99 395 €	110%		-99 395,00 €	0,00 €
16	emprunts et assimilés		0%		600 000,00 €	600 000,00 €
040	Amortissements	980 000 €	127%		0,00 €	980 000,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	71%		-26 192,00 €	20 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0 €	0%		5 290 429,19 €	5 290 429,19 €
001	Excédent d'investissement reporté				527 115,72 €	527 115,72 €
TOTAUX :		1 125 587 €	32%	0,00	6 291 957,91 €	7 417 544,91 €

La section n'enregistre aucun Reste à Réaliser en recettes.

Elle reprend l'excédent reporté d'investissement 2022 constaté à hauteur de **527 115,72 €**.

Elle enregistre également la contrepartie du virement de la section de fonctionnement à hauteur de **5.290.429,19€**, source principale du financement des dépenses de la section d'investissement 2023.

Au chapitre 041 : -26.192 €.

Il est procédé à une évaluation à la baisse du besoin de crédits nécessaires pour effectuer les opérations comptables d'intégration des études en immobilisations, sans incidence sur l'équilibre de la section puisque que l'on retrouve un réajustement équivalent au même chapitre d'ordre dans les dépenses.

Au compte « 1064 = affectation de la réserve de plus-values de cessions » = -99 395 €.

L'anticipation, lors du BP, d'une plus-value nette de cession 2022 à affecter en réserves s'est trouvée infirmée par les opérations exceptionnelles de réforme d'actifs, dont l'option a été retenue lors de la clôture de l'exercice. ; les - values enregistrées à cette occasion ont largement excédé la +value sur cession enregistrée jusqu'alors, aboutissant in fine à une - value nette de 369 K€.

L'affectation du résultat 2022 ne prévoyant plus de mise en réserve au 1064, les crédits doivent être annulés.

Enfin, l'inscription d'un emprunt à hauteur de 600.000 € répond à la stratégie de financement des travaux de la Déchèterie de Saint Magne susceptibles être engagés sur l'exercice.

b- Les chapitres de dépenses :

VUE D'ENSEMBLE BP2023 et BS2023		BP 2023		RàR	BS	BS
SECTION D'INVESTISSEMENT		BP2023	BP2023 /BP+BS2022	Restes 2022	BS 2023	BUDGET 2023
DEPENSES						
16	Emprunts et assimilés	322 938 €	104%			322 938,00 €
10	Réserves	0 €	0%			0,00 €
20	Immobilisations incorporelles	23 000 €	15%	182 760,09 €	0,00 €	205 760,09 €
21	Immobilisations corporelles	533 500 €	44%	337 655,73 €	1 481 869,00 €	2 353 024,73 €
23	Immobilisations en cours (Opérations en cours)	0 €	0%	0,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €
23	Immobilisations en cours (Opérations futures)		0%		2 637 144,09 €	2 637 144,09 €
27	Cautions et emprunts		0%			0,00 €
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	46 192 €	71%		-26 192,00 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	178 678 €	104%		0,00 €	178 678,00 €
020	Dépenses imprévues d'Investissement	21 279 €	19%		178 721,00 €	200 000,00 €
TOTAUX :		1 125 587 €	28%	520 415,82	5 771 542,09 €	7 417 544,91 €

Cette section enregistre en premier lieu les crédits déjà votés :

- les Restes à Réaliser 2022 en dépenses à hauteur de **520 415,82 €**,
- les crédits obligatoires pour le remboursement des emprunts en cours : **322.938 €**
- les opérations d'ordre du chapitres 040 (étalement des subventions historiques) : **178.678 €**

ainsi que l'ajustement des dépenses d'ordre du chapitre 041 (-26 192 €), détaillé au 041-Dépenses.

Lors du BP 2023, **556 500 €** de dépenses d'équipement avaient été votées, plus 21.279 € au titre des dépenses imprévues.

Nouvelles dépenses d'équipement pour 2023 : 2.981.869 €

Les marges de manœuvre budgétaires dégagées en fonctionnement permettent de réaliser des investissements supplémentaires répondant à la stratégie de développement du syndicat :

- **900 000 €** de crédits pour la **déchèterie de Saint Magne**, correspondant à l'évaluation globale des travaux et des aléas, tels qu'ils seront présentés par le maître d'œuvre ANTEA lors de ce Conseil,
- **600 000 €** de crédits dans le cadre du volet 1 des travaux prévus pour la **Recyclerie**, le programme étant à anticiper dans le cadre d'une première tranche pour réaliser les travaux de réfection de la toiture en vue, notamment, de la réalisation du projet photovoltaïque par le SDEEG.
- **50 000 €** sont réservés en vue de poursuivre à minima les travaux d'aménagement de la **maison COVID**, et **20 000€** pour des travaux d'aménagement intérieur du siège administratif,
- **300.000 €** pour l'achat d'un **chargeur** au parc et d'une **bennette**
- **390.000 €** affectés au développement des **biodéchets** :
 - o **100.000 €** de **composteurs collectifs**,
 - o **148.000 €** de **micro-plateformes** de compostage et leur matériel,
 - o **100.000 €** pour **2 broyeurs mobiles** de déchets verts et leur véhicule tractant,
 - o **42.000 €** de matériels divers.
- **350.000 €** pour les **déchèteries** et des **bennes de transport**,
- **175.000 €** pour l'achat de **7 ilots de PAV** enterrés et **32.000 €** pour le complément de conteneurs
- **150.000 €** de divers (remplacement de fourgons à la Recyclerie et à la Conteneurisation, principalement)
- **20.000 €** pour le remplacement des **portes du Quai de Transfert** démolies par un coup de vent.

Enfin, l'inscription de crédits sur la ligne 23-Immobilisations en cours (opérations futures) pour **2.637 K€** témoigne de la capacité de l'USTOM à autofinancer son Plan Pluriannuel d'Investissements dans de bonnes conditions, au-delà des deux projets immobiliers d'ampleur que sont la réhabilitation de la déchèterie de Saint Magne et la tranche suivante de la réhabilitation de la Recyclerie.

Enfin, **178 721 € de dépenses imprévues** supplémentaires porteront leur total à 200.000€ au chapitre 020.

⇒ Synthèse des opérations d'équipement 2023 (chapitres 20,21 et 23) :

Investissements/Opérations		RAR 2022	BP 2023	Nvx crédits BS	BUDGET 2023
100	Administratif et divers	4 045 €	15 000 €	25 000 €	44 045 €
102	Equipements Parc	251 299 €	0 €	300 000 €	551 299 €
103	Equipements Sce Exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
104	Communication	0 €	41 000 €	66 000 €	107 000 €
105	Travaux déchèteries	36 133 €	179 000 €	350 000 €	565 133 €
106	Transports-Matériel roulant	0 €	0 €	0 €	0 €
107	Matériels de collecte	24 091 €	112 500 €	207 500 €	344 091 €
108	Quai de transfert Massugas	15 596 €	106 000 €	113 000 €	234 596 €
109	Recyclerie	163 160 €	80 000 €	630 000 €	873 160 €
110	Nelle Dechèterie Saint Magne	19 600 €	23 000 €	900 000 €	942 600 €
111	Biodéchets	6 492 €	0 €	390 369 €	396 861 €
Total investissements prévus 2023		520 416 €	556 500 €	2 981 869 €	4 058 785 €
Dépenses imprévues		0 €	21 279 €	178 721 €	200 000 €
Investissements futurs		0 €	0 €	2 637 144 €	2 637 144 €
Total investissements BS 2023		520 416 €	577 779 €	5 797 734 €	6 895 929 €

La section d'investissement s'équilibre in fine à **7.417.544 ,91 €** en recettes et en dépenses.